

Groupe Monde Rural Champagne-Ardenne

Un cadre de vie de qualité pour un retour vers la ruralité champardennaise

Les services en milieu rural

Châlons en Champagne, 27 avril 2007

Rappel de la démarche :

En Champagne-Ardenne, l'objectif que se sont fixé un « noyau dur » d'acteurs de la région est de faire un document de propositions ayant en toile de fond la notion de « cadre de vie de qualité pour un retour vers la ruralité champardennaise ». Trois thématiques seront ainsi développées : le logement en milieu rural, les services et l'emploi.

Une première réunion s'est tenue le 9 février 2007 sur le logement en milieu.

La présente réunion a pour thématique les services en milieu rural.

A partir de la présentation de l'étude « l'offre de services à la personne en Champagne-Ardenne », par Maria Filippa (université de Paris 1—Panthéon Sorbonne), l'objectif de la réunion est l'établissement de propositions.

L'offre de services à la personne en Champagne-Ardenne

Présentation d'étude par Maria Filippa (université de Paris 1—Panthéon Sorbonne)

L'étude a été menée entre septembre 2006 et janvier 2007 en collaboration avec la CRESCA et l'URIOPSS. Cette étude a pour but d'analyser l'offre de services à la personnes en Champagne-Ardenne, en réalisant un inventaire des établissements, les acteurs et les emplois du secteur. L'inventaire tient compte à la fois des données publiées par les services de l'Etat, des études réalisées par les organismes du secteur, des informations issues des enquêtes de terrain et des entretiens avec les acteurs du secteurs. Les résultats de l'étude sont téléchargeables sur Internet (site de la préfecture de Région).

La loi n°2005-841 de juillet 2005 constitue le texte de référence de la politique visant le développement des services à la personne. Le décret n°2005-1698 de décembre 2005 fixe la liste des activités et distinguent deux catégories, celles effectuées exclusivement à domicile et celles qui sont partiellement réalisées en dehors du domicile. 20 activités sont ainsi identifiées.

- Petit travaux de jardinage
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- Garde d'enfant à domicile
- Soutien scolaire et cours à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes
- Garde malade à l'exclusion des soins
- Assistance informatique et internet à domicile
- Soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes
- Soins d'esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes
- Gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile

- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, acte de la vie courante)
- Livraison de course à domicile

La loi prévoit l'obtention d'un agrément simple. L'agrément simple concerne les services destinés à tous les publics. L'agrément simple a favorisé l'entrée d'entreprises dans le secteur.

Des travaux ont été menés à partir des données INSEE. Les différentes activités ont été difficile à identifier. Le travail a été mené à partir des code NAF, une liste de 40 activités relevant de services à la personne a été définie. Une croissance des emplois dans le domaine a ainsi été constatées entre 1992 et 2005, croissance de 52% (en parallèle, croissance de l'emploi en Champagne-Ardenne de 9%).

Par rapport aux données de la DRTEFP, il a pu être constaté que les travaux des services à la personne restent en grande partie réalisés par des associations prestataires. Une croissance importante des entreprises a été observées (croissance de 300% des heures de travail) avec une croissance des entreprises plus marquées dans l'Aube.

Les données de la DRASS tiennent compte de la nature de l'activité et du destinataire. L'enquête met en évidence que la part des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées sollicitant 1 ou 2 services par semaine est très élevée. Mes différentes catégories de destinataires demandent entre 3 et 4 heures de services par semaine en moyenne.

Afin de tracer un état des lieux plus précis, des acteurs du secteur ont été interrogés.

Le secteur est dominé par les structures du secteur associatif mais un nombre croissant d'entreprises investissent le secteur.

En terme d'emplois, dans le secteur lucratif, une diminution significative du nombre d'emplois en CDI et CDD ainsi qu'une augmentation des heures travaillées. Dans le secteur non lucratif, il existe une augmentation importante du nombre d'emploi en CDI, un légère augmentation des CDD, et parallèlement une réduction du nombre d'heures travaillées (développement des emplois à mi temps, missions ponctuelles, etc.).

Différents aspects positifs et négatifs ont pu être soulevés.

- Aspects positifs :
 - ⇒ augmentation de la qualité des services, beaucoup d'efforts ont été fait en matière de formation
 - ⇒ Emploi des femmes
 - ⇒ Augmentation des demandes
 - ⇒ Il existe une complémentarité entre le privé lucratif et le non lucratif. Il n'y a pas de concurrence car les publics sont différents.
- Difficultés :
 - ⇒ insuffisance de la demande
 - ⇒ Diminution d'emplois dans certaines structures comme les associations qui ont moins de ressources disponibles suite à le diminution des aides publiques
 - ⇒ Les structures créées sont souvent de petites tailles. Des structures isolées ne peuvent pas toujours intervenir, il y a nécessité de développer des réseaux.

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui l'impact des politiques menées depuis 2005. Les CESU préfinancés permettront certainement d'avoir un impact sur les services à la personne. Les entreprises doivent maintenant l'utiliser.

Trois scénarios semblent possibles pour l'évolution des services à la personne :

- Un secteur dominé par les grandes enseignes
- Un secteur dominé par les grands réseaux d'actifs régionaux : les petites structures devront adhérer à des réseaux
- Un secteur dominé par les associations sui ont un savoir faire en matière de service mais aussi d'accompagnement.

Débat sur les services

Il ne faut pas faire la confusion entre existant en 2002 et l'actuel suite à la loi de 2005 qui modifie considérablement les données notamment concerné les personnes âgées. L'évolution en terme d'heure est fortement en lien avec les aides APA.

Les services à la personne relèvent plus du confort.

Il est possible d'utiliser des CESU (Chèque emploi service universel) quand on fait appel à des services agréés. Le remboursement sur crédit d'impôt ne s'applique pas aux retraités donc cela pose problème.

Dans les territoires où il y a 7-8 hab/km², comment mettre en place ce type de service ?

Le monde rural évolue, dans certain territoire les villages deviennent des cités dortoirs. Le monde rural doit se mobiliser pour offrir des services à la personnes afin de ne plus être des cités dortoirs.

Concernant le **CESU préfinancé**, il y a un **maque de connaissance du dispositif par les entreprises**. Il est essentiel de développer la communication sur ce point. Des contacts doivent être pris avec les entreprises afin de leur présenter le mode de fonctionnement des CESU.

Les associations en milieu rural (comme les Familles Rurales) ne sont pas en mesure de tout faire. Elles doivent se donner des priorités.

La mise en œuvre de services comme par exemple celui du répit aux aidants (par exemple dans le cadre de personnes accompagnant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) et très difficile. Des rencontres ont eu lieu à ce sujet avec le ministère. Une expérimentation du service est actuellement en cours avec des bénévoles.

Il y a une notion de luxe derrière le service à la personne, et les personnes estiment que cela relève des compétences de l'Etat ou des collectivités. L'insuffisance des demandes est souvent lié au coût des services. La question des financements est de ce fait très importante et **l'étude de la demande est primordiale afin d'adapter les dispositifs et structurer l'offre**. L'organisation des actions est importante pour **éviter une concurrence destructrice**.

Patricia Chollet souligne qu'une réflexion est en cours pour le lancement de la seconde partie de l'étude pour la structuration de l'offre par rapport à la demande. Travail sur la mutualisation de l'emploi, comment mieux organiser, mieux structurer ?

La demande s'organise à deux niveaux où la culture des service n'est pas du tout la même :

- en milieu urbain : une large place peut être faire aux entreprises lucratives qui recherchent les bénéfices
- en milieu rural : ces entreprises ont plus de difficultés à s'installer car souvent c'est un milieu moins rentable.

Une solution pourrait être de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays européens. L'Italie a développer un système de **Banque du temps** (« Mettre en relation des gens qui ne se connaissent pas pour mettre en commun la satisfaction de leurs besoins. Par l'ouverture d'un compte dans la banque on s'engage à échanger ses services avec les autres membres moyennant son temps comme unité d'échange. Une heure égale une heure, c'est la norme à laquelle on ne peut déroger. » (http://transversel.apinc.org/spip/article.php3?id_article=224) ; « L'expérience italienne des banques du temps est une histoire de femmes. Des femmes qui ont voulu valoriser leur activité du quotidien, non salariale. Elles ont donc mis en place un système d'échange de temps, par exemple faire une heure de queue à la mairie pour des papiers contre une heure de garde d'enfants. Dans leur quête de reconnaissance sociale, elles ont obtenu le soutien des administrations, tout en préservant leur indépendance. Les hommes, évidemment, les ont rejointes » (<http://www.buddhaline.net/spip.php?article465>)).

Les Familles rurales ont mené une enquête au niveau associatif sur la demande. En milieu rural, la demande est forte en termes de travaux ménagers mais aussi de garde d'enfants. L'idée serait de renforcer les emplois précaires du service à domicile. La principale difficulté comme cela a été souligné ci-dessus réside dans le coût du service. **Les associations doivent être accompagner pour pouvoir assurer ces services**. La légitimité de place des associations dans le territoire se pose également. Les associations doivent s'associer aux démarches des Pays car elles ne pourront pas assurer ces services seules.

Le Pays Vitryat met en place un schéma de services. Il est important de trouver des outils innovants. Les besoins ont été identifiées mais la mise ne application est souvent compliqués.

La communauté de communes des crêtes préardennaises a menée une réflexion afin d'étudier l'existant. Un répertoire des activités existantes sera créé et sera mis en ligne sur un portail internet en remplacement de celui existant actuellement afin que les personnes qui viennent s'installer puissent trouver les informations sur les services disponibles. Sur la communautés de communes, certaines communes s'orientent vers des pôles multiservices. Par rapport à la **démographie médicale** des problèmes se pose, la moyenne d'âge des médecins en place est de plus en plus élevée et il est difficile d'en faire venir de nouveau sur le territoire. En ce sens, la **loi de développement des territoires ruraux** prévoit une **défiscalisation** pour l'installation de jeunes médecins en milieu rural mais cela n'est **pas incitatif**.

Le Pays de Langres souligne qu'il y a souvent un besoin de mise en réseau, d'apporter une meilleure connaissance. Le Pays mène actuellement une expérimentation par rapport aux services publics et services au public.

Un outil comme le PLIE peut parfois permettre une mise en réseaux des associations. Cela a été le cas par exemple sur Sedan.

Sur Charleville-Mézières, une association a été créée pour faire connaître les associations.

Les **notions de réseaux et de partenariats** vont permettre de donner un maximum de réponses aux demandes. Les pouvoirs publics locaux doivent **fédérer mais aussi mutualiser les moyens**. Il faut se tourner vers la Région. Les aides à la création d'entreprises sont souvent des outils mal connus. Attention toutefois, la loi a créé des attentes mais beaucoup d'échecs également. Il est souvent difficile pour entreprises de faire des bénéfices en milieu rural or c'est une condition sine qua none à sa survie.

Il importe que les acteurs se positionne pour la vie en milieu rural. Celui-ci est irrigué par le monde associatif. La question du travail en réseau est de ce fait important. **L'humanisation doit être facilitée**, c'est en effet l'un des premiers objectifs de la vie associative. En milieu urbain des aides existent (par exemple les aides « immeuble en fête »). Le milieu associatif est un atout pour la construction. **Il faut se professionnaliser en réseau**. Pour cela, les **pays sont un atout** car ils sont des lieux de rencontre qui permettent de prendre de la hauteur et de se donner de nouvelles ambitions. Les conseils de développement doivent permettre de travailler en réseau, de faire en sorte que les élus, les socioprofessionnels, les associatifs se rencontre afin de palier la méconnaissance des acteurs entre eux. Des lieux de convivialité doivent être organisés, il faut créer des lieux de rencontre.

Les associations doivent être en mesure d'aller au devant des citoyens afin de répondre à leur besoin. Le problème de la garde d'enfants par exemple est très important en milieu rural. Il est un service clé pour l'accueil de familles dans les villages. Des **partenariats doivent se développer** entre les communes. Les maisons des associations concernent souvent plusieurs communes. Une question se pose alors, celle des transports qui représente un coût très important.

L'importance des associations a donc été soulevé ainsi que le problème de leur pérennité également. La diminution des aides publiques entraîne de nombreuses difficultés. Les collectivités doivent participer à leur financement et les encourager pour attirer les populations et régler les problèmes de rentabilité.

Le milieu rural doit être d'autant plus innovant car bien souvent les solutions classiques ne peuvent pas fonctionner. En ce sens, les associations sont un terrain d'innovation et d'expérimentation.

Une **passerelle doit se constituer entre ville et milieu rural** afin de développer un système de solidarité. Cela relève davantage du Pays. Par rapport aux moyens en revanche, la solidarité se situe davantage au niveau des EPCI (Communautés de communes par exemple). Le **pays** est un outil de concertation, pour fédérer, organiser des actions, mettre en avant les interrelations entre les espaces. Le pays doit être en mesure de répartir les services sur le territoire, tout ne doit pas se retrouver sur une même commune, et une centralisation sur le centre-bourg doit être évitée.

Par rapport aux transports, les coûts sont souvent très élevés qui entraîne des décalages entre la demande et l'utilisation réelle quand le service est fourni. **Le domaine des transports est un des domaines le plus difficile à mettre en place**. Entre transport fixe et transport à la demande, les attentes des usagers ne sont pas toujours remplies. Des réponses existent mais le coût reste le facteur limitant. Le transport à la demande par exemple peut être mis en place avec transfert à un organisme de taxis.

La **réponse est différente en fonction des publics concernés**. Il faut des réponses adaptées, les besoins ne sont pas les mêmes pour une personne âgées et une personne à la recherche d'un emploi.

Sur Epernay, une expérimentation a été menée pendant 1 an afin de recadrer les services par rapport aux besoins, ce qui a permis de rationaliser l'offre.

Le conseil général a mis en place une navette Chalons-Vatry. Celle-ci est gratuite mais sa pérennité est difficile.

La mobilité est une des composantes de l'accessibilité au service. La notion de TC est également sur ce point importante. Les systèmes de visio guichet peuvent être une solution.

Patricia Chollet du SGAR rappelle sur **le volet territorial du futur CPER comportera un axe fort sur les services** : réflexion à l'échelle territoriale, mise en place des services. Il y a eu l'introduction de la notion de l'économie sociale et solidaire. Le pays semble en ce sens un territoire pertinent pour organiser ces réflexions. Le FEDER et le FEADER ont également pris en compte ces questions. Par rapport au transport à la demande, à priori du FEDER sera possible pour un projet mené sur un Pays.

Anne Seingry de la Région Champagne-Ardenne précise que le **thème des services est un domaine prioritaire de la Région dans le cadre des conventions d'aménagement pays 2007-2010**. Ce thème répond à un double objectif

- Maintenir, créer, développer et rendre accessible concourant à l'amélioration du maillage et de l'attractivité des territoires
- Adapter l'offre de services au défi démographique des territoires ruraux lié au vieillissement de la population et à l'accueil de nouvelles technologies

Par ailleurs, la Région soutiendra les investissements pour améliorer l'accessibilité aux services : transport, utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)...

Dans le cadre des Technologie de l'information et de la communication, la Région a mis en place un **dispositif territorial TIC**.

Méthode :

1. A partir du programme d'action issu de la stratégie territoriale, sélection d'un ou deux projets de services
 - Pouvant tirer partie des outils TIC
 - Répondant à des besoins identifiés dans le diagnostic
2. Mise à disposition des maîtres d'ouvrage repérés d'une assistance. Pour ce faire, un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sera passé par la Région. Rôle de cette assistance
 - Formaliser l'expression des besoins (cahier des charges)
 - Assister le maître d'ouvrage pendant la réalisation du projet jusqu'à la réception du « livrable » final

Quelques exemples de projets de services dans les territoires de Champagne-Ardenne

- Pays des crêtes préardennaise

Maître d'ouvrage : communauté de communes des crêtes préardennaises

Intitulé du projet : Bus de Pays (info-services de proximité, formation au multimédia, animations locales)

- Pays de Bar sur Aube

Maître d'ouvrage : communauté de communes des la région de Bar sur Aube

Intitulé du projet : Plateforme numérique de services-formation (offrir un outil adapté aux besoins de formation professionnelle des PME, des collectivités locales, du secteur associatif – information des demandeurs d'emplois)

- Visio-Guichet de la maison de Pays

Offrir un service de proximité à distance. CAF 52 (Point info famille)

- Encyclopédie vivante du Pays de Langres

Site web et démarche globale de valorisation et promotion des ressources naturelles et culturelles, patrimoine bâti, naturel, savoir-faire...

Liste des participants

Prénom	Nom	Structure
Laurent	BARRALIS	DRIF Champagne Ardenne
Patricia	CHOLLET	SGAR Champagne-Ardenne
Jean-Pol	DAUMONT	DRAF
Claude	DOSSOT	SICHR 10
Yannick	FASSAERT	CESR
Maria	FILIPPA	Université Paris 1
Martine	FRAISEAU	FRMFR
Elsa	FRANCHINEAU	Association Seine en plaine champenoise développement
Jessica	FRANQUET	CC Saulx et Bauxenelle
Sonia	GOUESSAN	Pays de Langres
Laurent	HARMAND	Pays Vitryat - Association ADEVA
Aurore	HEDE	ANDAFAR
Christophe	ISAIA	représentant des 4 ADASEA de Champagne-Ardenne
Véronique	KUNYSZ	Familles Rurales
Gérard	LAPIE	ANDAFAR
Aëla	LECOINTRE	Pays Nord Haut marnais
Pascale	LORIN	FR Familles Rurales
Josseline	MACHET	Familles Rurales
Jean-Paul	MAMAN	SAFER Champagne-Ardenne
Sophie	MASSON	Familles Rurales
Nicolas	MORLET	OPEQ - CRCI
Isabelle	NICARD	CC des crêtes préardennaises
Julien	SCHNEIDER	Pays d'Argonne Chapenoise
Anne	SEINGRY	région Champagne-Ardenne
Françoise	SIMON	MFR Douzincourt
Nicolas	ZALEWSKI	CC Epernay pays de Champagne

Excusé(e)s

Hubert	ARROUART	Conseil général
Jean-Paul	BACHY	Conseil régional
François	BAROIN	Communauté d'agglomération Troyenne
Michel	BIARD	Mairie de Vitry le François
Michel	BOULONNAIS	CC Epernay pays de Champagne
Bruno	BOURG-BROC	Communauté d'agglomération de Chalons en Champagne
Sonia	BRUNET	CC Argonne Ardenaise
Jérôme	CARAMELLE	CC marne Rognon
Chantal	CHOUBAT	CC de la région de Condé sur Marne
Eric	CLAUDON	UPA Champagne Ardenne
Daniel	COLLARD	CC de Jâlons
François	CORNUT GENTILLE	Député Maire de Saint Dizier
Charles	de COURSON	Député de la Marne
Philippe	DEBALLON	Chambre des métiers de la Marne
Etienne	DELANNOY	ONF
Yves	DETRAGNE	CC La Plaine de Bourgogne - Président Association de maires

Nicole	DEVILLIES	CC du Pays de Chalindrey
Elisabeth	FAILLE	Conseil général des Ardennes
Jean-Pierre	FRESNAY	CC du Val d'Armanche
James	GAUTHIER	CC des Rivières
Anne	GITRARDET	Pays d'Epernay
Rodolphe	GRANDJONC	Pays de Chaumont
Jacques	HEYDECKER	CESR
Benoit	HURE	Conseil général des Ardennes
Hubert	JEANDHARE	SDPPR Aube
Roger	JOLLY	CC des rives de Prosne et Vesle
Yannick	KERHARO	CC de la vallée de la Suippe
Bénédicte	LE CLEZIO	Chambre d'agriculture des Ardennes
Claudine	LEDOUX	Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières
Michel	MARCHET	CC des 3 cantons
Sabine	MAUUARIN	Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Abel	NORECK	CC de Signy le Petit
Jean	NOTAT	Chambre régionale d'agriculture - FDSEA 51
Francis	PAILLARD	Chambre des métiers de l'Aube
Claude	PARIS	CC de l'Arce et de l'Ource
Jean-Michel	RABIET	CC de Prauthoy en Montsaigeonnais
Thierry	RAVOT	CDC
Bernard	ROCHA	Pays d'Argonne Champenoise
Bernard	SAGET	CC de l'étoile de Langres
	SAVARY	Conseil général de la Marne
Jean-Louis	SCHNIEITER	Maire de Reims
Evelyne	VELLY	CC des deux vallées du canton de Fismes
Christian	ZAPIOR	Conseil général